

---

**Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement  
tenue le mercredi 14 août 2024 à 15 h 30  
815, rue Bel-Air, salle 02-101**

---

**MEMBRES DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT PRÉSENTS :**

Benoit Dorais, maire d'arrondissement  
Tan Shan Li, conseillère d'arrondissement  
Anne-Marie Sigouin, conseillère d'arrondissement

formant quorum sous la présidence du maire d'arrondissement, monsieur Benoit Dorais.

**MEMBRE DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT ABSENT :**

Craig Sauvé, conseiller de ville  
Alain Vaillancourt, conseiller de ville

**MEMBRES DE L'ADMINISTRATION MUNICIPALE PRÉSENTS :**

Benoit Glorieux, directeur d'arrondissement (délégation)  
Sylvie Parent, secrétaire d'arrondissement  
Christian Bissonnette, directeur – Travaux publics  
Jean-François Ariano-Lortie, directeur - Culture, sports, loisirs et développement social (délégation)  
Marc-André Hernandez, directeur – Aménagement urbain et patrimoine  
Daphné Claude, secrétaire-rechercheur

---

À moins d'indication à l'effet contraire dans le présent procès-verbal, le maire se prévaut toujours de son privilège prévu à l'article 328 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19) en s'abstenant de voter.

---

**Ouverture de la séance**

Le maire déclare la séance ouverte à 15 h 34.

10.01

---

**CA24 22 0205**

**Constater l'avis de convocation et adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement du 14 août 2024, à 15 h 30**

Il est proposé par Anne-Marie Sigouin

appuyé par Tan Shan Li

**ET RÉSOLU :**

De constater l'avis de convocation et adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement du 14 août 2024, à 15 h 30.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

10.02

---

**Période de commentaires des élus**

Aucun commentaire.

10.03

---

### Période de questions et commentaires du public

À 15 h 39, le maire annonce le début de la période de questions. Les personnes mentionnées ci-dessous adressent une question relative au sujet suivant :

Jules Caron	Inondations du 9 août 2024
Marc-André Cloutier	Inondations du 9 août 2024
Christopher Hogan	Inondations du 9 août 2024
Valérie Iadaluca	Inondations du 9 août 2024
Sandy RJ	Inondations du 9 août 2024

La période de questions prend fin à 15 h 58.

10.04

---

### CA24 22 0206

#### Accepter l'offre de financement de 58 236 \$ du Service de l'eau pour réaliser, en régie, les travaux de correction des déficiences de 18 infrastructures vertes drainantes

Il est proposé par Tan Shan Li

appuyé par Anne-Marie Sigouin

ET RÉSOLU :

D'accepter l'offre de financement du Service de l'eau au montant de 58 236 \$, taxes incluses, pour réaliser, en régie, les travaux de correction des déficiences de 18 infrastructures vertes drainantes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

30.01 1249042001

---

Il est proposé par la conseillère Sigouin, appuyé par la conseillère Li, de réunir pour fins d'études les articles 40.01 à 40.05 de l'ordre du jour.

---

### CA24 22 0207

#### Édicter, en vertu de l'article 22 du Règlement régissant l'art mural (RCA11 22011), une ordonnance permettant la réalisation d'une murale permanente sur le mur à l'est d'un bâtiment sis au 2567 à 2571 rue Delisle, au coin de la rue Charlevoix

Il est proposé par Anne-Marie Sigouin

appuyé par Tan Shan Li

ET RÉSOLU :

D'édicter, en vertu de l'article 22 du Règlement régissant l'art mural (RCA11 22011), une ordonnance autorisant la réalisation et l'entretien d'une murale permanente située sur le mur à l'est d'un bâtiment sis au 2567 à 2571 rue Delisle, au coin de la rue Charlevoix;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.01 1241228002

---

### CA24 22 0208

#### Édicter les ordonnances nécessaires dans le cadre d'événements publics - Séance du 14 août 2024

Il est proposé par Anne-Marie Sigouin

appuyé par Tan Shan Li

ET RÉSOLU :

D'édicter, en vertu du Règlement sur le bruit à l'égard du territoire de l'arrondissement du Sud-Ouest (R.R.V.M., chapitre B-3, article 20), une ordonnance autorisant le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur, selon les sites et les horaires identifiés dans le tableau Programmation des événements dans l'arrondissement du Sud-Ouest - séance du 14 août 2024.

D'édicter, en vertu du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Sud-Ouest (01-280, paragraphes 1<sup>o</sup> et 3<sup>o</sup> de l'article 531), une ordonnance autorisant l'installation d'enseignes et/ou de bannières, selon les sites et les horaires identifiés dans le tableau Programmation des événements dans l'arrondissement du Sud-Ouest - séance du 14 août 2024.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
40.02 1249838007

---

**CA24 22 0209**

**Approuver les plans PIIA - Projet de transformation pour l'immeuble portant le numéro 672, rue Sainte-Madeleine**

Il est proposé par Anne-Marie Sigouin

appuyé par Tan Shan Li

ET RÉSOLU :

D'approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (RCA22 22014), les plans d'architecture préparés par Atelier Schleiss Carter, architectes, déposés et estampillés en date du 4 juillet 2024 par la Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine, accompagnant une demande de permis de construction à des fins de transformation pour le bâtiment situé au 672, rue Sainte-Madeleine.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
40.03 1248504023

---

**CA24 22 0210**

**Approuver les plans PIIA - Projet de construction pour l'immeuble portant le numéro 2760, rue de Reading**

Il est proposé par Anne-Marie Sigouin

appuyé par Tan Shan Li

ET RÉSOLU :

D'approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (RCA22 22014), les plans d'architecture préparés par Atelier Chaloub, déposés et estampillés en date du 18 avril 2024 par la Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine, accompagnant une demande de permis de construction à des fins de transformation pour le bâtiment situé au 2760, rue de Reading.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
40.04 1248504003

---

**CA24 22 0211**

**Approuver les plans PIIA - Projet de transformation pour l'immeuble portant les numéros 927 à 933, rue Butler**

Il est proposé par Anne-Marie Sigouin

appuyé par Tan Shan Li

ET RÉSOLU :

D'approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (RCA22 22014), les plans d'architecture préparés par Atelier Chaloub, déposés et estampillés en date du 18 avril 2024 par la Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine, accompagnant une demande de permis de construction à des fins de transformation pour le bâtiment situé aux adresses 927 à 933, rue Butler.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
40.05 1248504004

---

**Période de questions et d'informations réservée aux conseillers**

Aucun commentaire.

70.01

---

À 16 h 02, tous les points à l'ordre du jour ayant été traités, le maire déclare la séance levée.

---

Benoit Dorais  
Maire d'arrondissement

---

Sylvie Parent  
Secrétaire d'arrondissement

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 9 septembre 2024.

---

Initiales Sylvie Parent